

Délibération 2023-047

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire-Adjoint fait savoir au Conseil Municipal que le contrat CAED d'un agent affecté à la restauration scolaire et à l'hygiène des locaux arrive à son terme le 11 juillet 2023. Afin d'assurer un service d'entretien et d'hygiène durant la saison estivale et en prévision de la rentrée scolaire 2023-2024, il propose de créer un emploi non permanent à temps non complet (24h/35), sur le grade d'adjoint technique et de recruter un agent contractuel à compter du 12 juillet 2023 pour une durée de 6 mois renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer 1 emploi non permanent dans les conditions définies ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS